



Prime précarité fin cdd circulaire drt 92-14 29/08/1992

Par **moua000**, le **02/09/2008** à **11:38**

Bonjour, rnrnla circulaire DRT 92-14 du 29/08/1992 concerne la prime de précarité (fin CDD) non allouée aux étudiants travaillant pendant leur période de vacances scolaires ou universitaires sauf si le contrat est conclu pour une durée excédant celle de ces vacances. rnrnla rédaction de cette circulaire ne définit pas ce qui est entendu par le terme " durée excédent celle des vacances universitaires " rnrnla rentrée universitaire est le 06/10 mon contrat finissant le 10/10 rnpuis-je prétendre à cette prime ?